

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE Paris XIII - USPN

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 30/06/2021 parue au BOESR n° 29 du 22/07/2021, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2022 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 30/09/2011 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;
- Vu la circulaire en date du 12 octobre 2021 relative à la campagne de recrutement des enseignants du second degré organisé au sein de l'université Paris XIII – USPN pour la rentrée 2022 ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **4436 en Anglais affecté à l'IUT de Villetaneuse** est mise en place au titre du recrutement 2022 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BAPTISTE	SHARON	MCF	Anglais
M.	BENTZ	REGIS	CERTIFIE	Anglais
M.	BOUALAVONG	FREDERIC	AGREGE	Psychologie
M.	BOUDEAU	BRUNO	CERTIFIE	Anglais
Mme	CASTEJON	VANESSA	MCF	Anglais
Mme	COUTINET	NATHALIE	MCF	Sciences économiques
M.	DI VITA	CHRISTIAN	CERTIFIE	Génie Electrotechnique
M.	DUNY	CHRISTOPHE	AGREGE	Anglais
Mme	GALVAO	IZABEL	MCF	Sciences de l'éducation
Mme	HUNSINGER	LAURE	AGREGE	Anglais
Mme	JUDIC	LEILA	CERTIFIE	Anglais
Mme	TORTI ALCAYAGA	AGATHE	MCF	Anglais
M.	PRETE	GIOVANNI	MCF	Sociologie

Madame Vanessa CASTEJON préside la commission.

Article 3 :

La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

10 NOV. 2021

Fait à Villetaneuse, le

Le Président


Christophe FOUQUERE

